



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 52
 Nb de membres votants : 56
 (dont 4 pouvoirs)
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2023.03.27/34
CLASSIFICATION	8.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 21 mars 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAU, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Aude PARRET BONMARTIN, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Monique SEROUX, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX, Sylvain ROUX représentant Jean-Louis MARQUANT, Mickaël PERROD représentant Yves NOEL,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Marie-Agnès BONIN à Alain LOGNON, Arnaud DELIGEARD à Jean-François TOCANT, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Annie-France POUGET à Michel BRUNNER,

Absents : Pascal BAUDELLOT, Annie DEBORBE, Jean-Michel GILLARDIN, Christelle MARTINET SCHIRCH, Sylvain NAFFETAS, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Laurent TALON,

Secrétaire de séance : Isabelle MOULIN

N° 34 – SANTE – Santé Environnement – Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Santé-Environnement – Demande de subventions Agence Régionale de la Santé (ARS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral N° 2019/390 du 25 juin 2019 autorisant l'adoption des nouveaux statuts de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Vu la délibération n°2018.03.19/19 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences facultatives en matière de santé dans le cadre de l'organisation d'un pôle de santé et de l'approbation d'un contrat de santé,

Vu la délibération n°2021.07.08/91 par laquelle le Conseil communautaire a adopté le projet d'aménagements et d'animations du parcours santé et son plan de financement en lien avec l'Appel à Manifestation d'intérêt lancé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et sollicité les soutiens financiers auprès de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes – Appel à manifestation d'intérêt santé environnement et des fonds leader afin de soutenir ledit projet,

Vu l'avis du bureau en date du 20 mars 2023,

Considérant que ce nouvel appel à manifestation d'intérêt santé environnement s'insère dans la continuité du projet d'aménagements et d'animations du parcours santé déployé précédemment avec l'Appel à Manifestation d'intérêt lancé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes,

Considérant que cet Appel à Manifestation d'Intérêt répond à l'engagement de la collectivité dans le cadre de l'Axe 2 du contrat Local de Santé et s'intègre ainsi parfaitement dans la politique santé du territoire,

DELIBERATION N°	2023.03.27/34
CLASSIFICATION	8.2

Il est exposé :

Le parcours santé environnement intitulé Peps (Parcours Environnement et Pause Sensorielle), installé en juin 2022 et construit autour de deux sites : les parcs de la Roseraie et des Percières situés à Dompierre-sur-Besbre et la Maison Aquarium implantée à Jaligny-sur-Besbre, a permis de donner aux habitants et aux visiteurs l'occasion de profiter d'une balade sensorielle conjuguant à la fois sensibilisation et reconnexion à la nature.

Les œuvres grandeur nature, installées à la maison aquarium, complètent, sous forme artistique, la découverte et l'appréhension de la nature et ses richesses.

Aussi, afin de poursuivre le travail mené et exploiter cet ensemble « pédagogique » et s'insérer dans l'AMI lancé par l'ARS, des ateliers sur la thématique de l'eau à destination des écoles élémentaires et primaires seraient proposés.

Il s'agirait par le biais de l'illustration et de la technique Kamishibaï de permettre aux enfants de comprendre à la fois l'importance et le rôle de l'eau pour la santé, la pollution de l'eau et son impact sur l'environnement, la biodiversité et le précieux écosystème aquatique mais aussi aborder l'eau comme une source de bien-être et de plaisir comme à titre d'exemple le bien être procuré par la baignade.

L'animation « Kamishibaï sur le pouvoir de l'eau » permet ainsi d'avoir un échange constructif avec les enfants en faisant appel aux approches sensorielles, cognitives, expérimentales et artistiques qui touchent à la fois leurs représentations, leurs attitudes et leurs comportements. Les enfants deviennent alors des acteurs dans une histoire imaginée par leur soin.

Cette animation sera menée en partenariat avec les acteurs du territoire comme les ateliers de Marilou, une illustratrice dont la nature, l'environnement et la biodiversité sont la source d'inspiration de ses créations mais aussi avec les services internes de la collectivité à savoir la médiathèque et la maison aquarium.

Le plan de financement estimatif pour réaliser ce projet est le suivant (sur la base de 10 écoles et 20 classes concernées) :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
ANIMATIONS		ARS	3 500 €
Prestation illustratrice	2 675 €		
Valorisation temps agents communautaire (Maison aquarium, médiathèque)	745 €	Autofinancement	3 500 €
COMMUNICATION			
Création graphique du livret pédagogique	1 260 €		
Impression des livrets	1 320 €		
LOGISTIQUE			
Frais de déplacements des enfants	1 000 €		
TOTAL	7 000 €	TOTAL	7 000 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le projet tel qu'il est exposé ci-dessus,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessus,
- de solliciter l'ARS Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de son Appel à Manifestation d'Intérêt santé-environnement afin de soutenir ledit projet,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches correspondantes et signer tout document relatif à ce dossier.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée par voie électronique le
Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C
Le Président,